

Décharge pour le trajet de la Maison de l'enfance au terrain de foot

Par la présente, la Maison de l'enfance ainsi que les parents approuvent le fait que l'enfant se rende seul(e) au foot.

Chacun doit être conscient que de ce fonctionnement découlent certains inconvénients :

- Pas de retransmission orale possible entre les parents et l'éducatrice
- L'enfant peut passer un certain temps sur le trajet séparant l'UAPE et le terrain de foot (= risque). **L'équipe éducative de l'UAPE n'est pas responsable de l'enfant durant le trajet.**

Veuillez cocher l'heure de départ de l'enfant : ☐ 16h45 ☐ 17h00

Un parent devra venir 1x/mois chercher l'enfant, ceci afin d'entretenir le lien de la collaboration.

Chacune des parties s'engage à **communiquer par téléphone** toutes particularités (arrivera en retard, événement à relever sur la journée passée à l'UAPE, ...).

Par sa signature, l'autorité parentale décharge la Maison de l'enfance de toutes responsabilités en cas d'accident.

DATE ET SIGNATURE
DE L'AUTORITE PARENTALE :

.....

PRENOM DE L'ENFANT :

Je m'engage à :

- Me rendre par le chemin le plus rapide
- Penser à bien prendre mes affaires, chez moi ou à la Maison de l'enfance
- Être vigilant aux voitures et aux autres dangers sur le chemin

Si quelques manquements sont constatés, la décharge peut être mise en suspens.

SIGNATURE DE L'ENFANT :